

EMILE JANIQUE F.Y.sarl

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Généralités

La réception de la commande par le fournisseur entraîne l'obligation pour celui-ci de se conformer aux conditions générales et particulières de l'acheteur quelles que soient les conditions générales de vente. Toute dérogation doit faire l'objet d'un accord formel de l'acheteur.

Livraison

Sauf disposition contraire écrite, les marchandises sont livrées rendues à l'adresse reprise sur la commande franco de port et d'emballage accompagnées d'un bordereau d'expédition suffisamment détaillé pour permettre leur identification.

Sécurité

Les fournitures seront au moins conformes à toutes les règles de sécurité en vigueur en France à leur date de livraison

Transfert de propriété et des risques

De convention expresse les matériels objets de la commande deviennent la propriété exclusive de F.Y. SARL dès l'affectation à la commande des approvisionnements constitués pour sa réalisation et au plus tard à l'achèvement des dits matériels ou à leur incorporation au matériel fourni par F.Y. SARL.

Par contre le transfert des risques s'opère à la réception de la fourniture au lieu désigné par l'acheteur même lorsque l'acheteur prend livraison lui-même.

En cas de rebut, ou de contestations de la part de l'acheteur, ce transfert est réputé ne pas avoir eu lieu.

Délai

Les délais ou dates de livraison indiqués à la commande sont de rigueur et le fournisseur est considéré en demeure par le seul dépassement du délai imparti.

Pénalités

EMILE JANIQUE F.Y.sarl

En cas de dépassement des délais contractuels, l'acheteur se réserve le droit d'obtenir la réparation du préjudice qu'il subit conformément au droit commun. Au minimum, il sera appliqué des pénalités forfaitaires de 2% par semaines de retard.

L'acheteur se réserve, en outre, le droit d'annuler sans indemnité, tout ou une partie de la commande, dès lors que le délai contractuel est dépassé de plus de quinze jours.

Prix et paiement

Sauf disposition contraire reprise sur la commande, les prix sont fermes et non révisables, franco de port et d'emballage.

Le paiement est effectué à 60 jours fin de mois de réception de facture, le 10 du mois suivant, par virement.

Nous nous réservons la faculté d'anticiper ces échéances sous déduction d'un escompte.

Toute facture parvenue après le 5 du Mois de facturation sera décalée de 30 jours.

Propriété des études plans, modèles et outillages

Les études plans, modèles et outillages exécutés pour le compte de l'acheteur, ou confiés par lui, demeurent de plein droit sa propriété exclusive. Ils ne peuvent sans son autorisation écrite, être utilisés par le fournisseur pour d'autres utilisations, ni être copiés, reproduits ou transmis à des tiers. Le concept ne peut être repris à des fins commerciales

En cas de non respect de ces clauses, l'acheteur se réserve le droit d'obtenir la réparation du préjudice qu'il subit conformément au droit commun. Au minimum, il sera appliqué une pénalité forfaitaire de 100 000,- Euro.

Brevets, Contrefaçons

Les droits de brevets, modèles, dessins, marques auxquels peuvent

EMILE JANIQUE F.Y.sarl

donner lieu les fournitures, les procédés sont à la charge exclusive du fournisseur, et le fournisseur garantit l'acheteur contre tout recours d'ayants droit, relatifs à ces fournitures.

Garantie

Indépendamment des garanties légales et quelles que soient les causes et défaillance, le fournisseur garantit le matériel désigné dans la commande pendant une période de un an tout défaut caché ou apparent, à compter de la date de mise en service avec un délai maximum de deux ans à dater de la livraison.

Le fournisseur est tenu d'intervenir dans les plus brefs délais et à ses frais pour remplacer tout élément défectueux ou obtenir de sa fourniture les caractéristiques et performances contractuelles ou d'usage.

L'acheteur se réserve le droit de réparation du préjudice qu'il subit conformément au droit commun.

Contestations

En cas de litige et à défaut de règlement amiable, le Tribunal de commerce de Bernay est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Accusé de réception de commande

Un accusé de réception de commande doit être envoyé à l'adresse d'où émane la commande par le fournisseur, sous 48 H à réception de réception de la commande par le fournisseur. Passé ce délai, il est considéré de plein droit que toutes les conditions d'achats, délais, prix et pénalités notamment sont acceptées par le fournisseur.

Bordereau d'expédition

Mettre un exemplaire du bordereau

EMILE JANIQUE F.Y.sarl

d'expédition, établi conformément
aux conditions générales ci-dessus,
dans chaque colis.

Facture

Envoyez par la poste la facture
établie en un exemplaire.

Livraison

Régime détail et express, camion
routier - à notre usine :

37, rue Bancel

69007 LYON

, qui reçoit les marchandises les jours
ouvrables seulement de 7h30 à
11h45 et de 13h à 17h15 du lundi au
jeudi et de 7h30 à 11h15 les
vendredi.

Les marchandises provenant de
l'étranger : se conformer de plus aux
instructions spéciales.

**Adresser toute
correspondance et
documents à :**

F.Y. SARL

37, rue Bancel

69007 LYON

FRANCE